

**PROCES-VERBAL n°2025-02**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74**  
**Séance du 17 avril 2025**

**Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025**

**Président de séance : Antoine de MENTHON**

**Secrétaire de séance : Anne BLANC**

**Nombre de membres titulaires en exercice : 30**

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 10**

- 1.M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
- 2.Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
- 3.Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
- 4.Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets,
- 5.M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
- 6.Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,
- 7.Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération,
- 8.M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes,
- 9.M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
- 10.M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz,

**MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1**

- 11.M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG.

**MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 9**

- 1.M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC,
- 2.Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL,
- 3.M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2, ayant donné pouvoir à M. Etienne ANDREYS,
- 4.Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND,
- 5.M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE,
- 6.M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
- 7.M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT,
- 8.M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. Gérard RENUCCI,
- 9.M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à M. Didier THEVENET,

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 10**

- 1.Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz,
- 2.M. Serge BEL, Maire de Messery
- 3.Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
- 4.M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
- 5.M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes,
- 6.M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny,
- 7.M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
- 8.Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
- 9.M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
- 10.Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

**PERSONNES INVITEES :**

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,  
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,  
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74  
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

**QUORUM : 30/2 = 15**

**Présents : 11 Représentés : 9**

**Votants 20**

**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du Jeudi 17 avril 2025**

**2025-02-06 - ADMINISTRATION GENERALE** – Présentation du Rapport d'activité 2024

**2025-02-07 – FINANCES** – Approbation du compte financier unique 2024

**2025-02-08 – FINANCES** – Attribution d'une subvention à l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion (ANDCDG)

**2025-02-09 – ADMINISTRATION GENERALE** – Avenant n°2 à la convention 2018-DG-24 de coopération avec le CDG01 sur la mission de référent déontologue-laïcité

**2025-02-10 – ADMINISTRATION GENERALE** – Convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale du personnel du CDG74

**2025-02-11 – FINANCES** – Démarche formation et tarification pour intervention dans les collectivités

**2025-02-12 – FINANCES** – Indemnisation financière amiable entreprise Halpades

**Questions diverses**

Présentation des indicateurs RH 2024

Présentation du règlement d'utilisation de l'IA

*Après avoir procédé à l'appel et fait état des pouvoirs, Monsieur le Président a constaté que le quorum est atteint.*

*Il a ouvert la séance à 09h30 et a désigné **Madame Anne BLANC** comme secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

*Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour et la convocation.*

*Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques.*

*En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**2025-02-06- ADMINISTRATION GENERALE** – Approbation du rapport d'activité 2024

**Vu** l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, précise aux membres du Conseil d'Administration qu'en application de l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Conseil d'Administration du CDG74 doit approuver le rapport d'activité annuel préparé par le Président.

Le rapport d'activité annuel du CDG74 est présenté par le Président et la Direction au Conseil d'Administration. Il est le reflet des activités durables ou nouvelles des services ainsi que des projets et réformes qui ont impacté le personnel territorial. Il est joint à la présente délibération en annexe.

### ***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**APPROUVE** le rapport d'activité annuel établi par le Président pour l'année 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **2025-02-07 - FINANCES** – Approbation du compte financier unique 2024

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 du CDG74 ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion et qu'à lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'établissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Considérant** que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Madame Anne BLANC, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique, Monsieur Antoine de MENTHON, Président s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne BLANC pour le vote du compte financier unique.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter le compte financier unique 2024 du budget principal défini comme suit :

|                               | Investissement      |                      | Fonctionnement      |                      | Total cumulé        |                      |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Libellé                       | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats antérieurs reportés |                     | 702 964,70           |                     | 1 724 729,87         |                     | 2 427 694,57         |
| Opérations de l'exercice      | 2 657 472,09        | 3 946 321,10         | 7 663 405,54        | 8 582 174,48         | 10 320 877,63       | 12 528 495,58        |
| <b>Total</b>                  | 2 657 472,09        | 4 649 285,80         | 7 663 405,54        | 10 306 904,35        | 10 320 877,63       | 14 956 190,15        |
| Résultats de l'exercice       |                     | 1 288 849,01         |                     | 918 768,94           |                     | 2 207 617,95         |
| <b>Total cumulé</b>           |                     | 1 991 813,71         |                     | 2 643 498,81         |                     |                      |
| Restes à réaliser             | 6 309,60            | 216 500,00           |                     |                      |                     |                      |
| <b>Résultats cumulés</b>      |                     | 2 202 004,11         |                     | 2 643 498,81         |                     | 4 845 502,92         |

***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Madame la Vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**APPROUVE** le compte financier unique 2024 résumé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2025-02-08 – FINANCES** – Attribution d'une subvention à l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion (ANDCDG)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, indique aux membres du Conseil d'Administration qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion (ANDCDG).

Monsieur le Président précise que l'Association œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études et de projets, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de nombreuses journées d'information et de formations ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion. L'ANDCDG constitue un appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG).

Le CDG74 attribue une subvention annuelle depuis plusieurs années à l'ANDCDG, pour lui permettre de poursuivre ses actions au profit des directeurs et directeurs adjoints de centres de gestion, de leur personnel et de leurs établissements. Cette aide permet de réduire les frais de missions pris en charge par les centres de gestion dont les Directeurs sont impliqués dans le fonctionnement et les activités de l'ANDCDG. Il est donc proposé d'attribuer pour 2025 la subvention de 800 € au profit de l'ANDCDG.

***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président d'attribuer à l'ANDCDG une subvention de fonctionnement de 800 €,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2025-02-09 – ADMINISTRATION GENERALE** – Avenant n°2 à la convention 2018-DG-24 de coopération avec le CDG01 sur la mission de référent déontologie-laïcité

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L124-2, L124-3, L452-34, R124-2 à R124-12 et R124-13 à R124-23 ;

**Vu** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

**Vu** la convention de coopération avec le CDG01 sur la mission de référent déontologie conclue à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

**Vu** l'avenant à la convention n°2018-DG-24 de coopération avec le CDG01 sur la mission de référent déontologie conclu le 23 mai 2022 pour la mission de référent laïcité ;

**Considérant** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, certaines des modalités prévues à l'article 5 « Contribution » n'ont pas été appliquées ;

**Considérant** qu'il paraît opportun de simplifier la facturation pour l'avenir ;

Monsieur le Président rappelle que le CDG74 a désigné plusieurs référents déontologue et laïcité, qui peuvent être saisis dans les cas prévus par la réglementation, soit par les agents territoriaux, soit par les collectivités et établissements publics. Il s'agit d'un dispositif distinct de celui de référent déontologue des élus.

Depuis la mise en place de cette mission, le CDG74 traite les saisines émanant du territoire de Haute-Savoie mais également celles de l'Ain, dans le cadre d'une convention de coopération.

Au cours de la mise en œuvre de cette convention, il est apparu qu'une régularisation devait être réalisée, et qu'une simplification du fonctionnement devait intervenir à compter de 2025.

C'est l'objet de l'avenant n°2 qui vous est proposé.

***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, l'avenant n°2 à la convention n°2018-DG-24 de coopération avec le CDG01 sur la mission de référent déontologue-laïcité, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en œuvre.

**2025-02-10 – ADMINISTRATION GENERALE** – Convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale du personnel du CDG74

**Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment son article 27,

**Vu** la délibération n°2019-03-37 relative à une convention avec l'amicale du personnel du CDG74.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CDG74 possède une amicale du personnel qui a pour vocation de resserrer les liens d'amitié et de confiance qui doivent exister entre les membres d'une même communauté de travail. L'Amicale du personnel permet également de pratiquer l'assistance et l'entraide sous toutes ses formes en améliorant les conditions matérielles et morales des familles et des membres.

Afin de mettre en œuvre ces actions, l'Amicale du personnel sollicite régulièrement l'aide du CDG74.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale du personnel afin de définir les objectifs de l'Amicale et les engagements de chacune des parties. Il rappelle qu'une convention avait été signée pour la période 2019-2021, et prolongée par avenant pour la période 2022-2024.

***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale du personnel,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L452-1 à L452-48 relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, et notamment son article 27,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, expose aux membres du Conseil d'Administration que les centres de gestion exercent des missions générales concernant le personnel de l'ensemble des collectivités et établissements publics en relevant, y compris leurs propres agents ; que le CDG74 peut par ailleurs assurer, à la demande des collectivités et établissements, toute tâche administrative concernant leurs agents ;

Il rappelle que, dans le cadre de ses missions obligatoires, le CDG74 assure notamment un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine, et à l'accompagnement personnalisé à l'élaboration et la mise en œuvre de leur(s) projet(s) professionnel(s), notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle ;

Que l'ensemble de ces éléments ouvre ainsi la possibilité, pour le CDG74 et sans préjudice des compétences du CNFPT, d'organiser et de dispenser des sessions de formation à destination des agents territoriaux des collectivités du département sur des dispositifs non couverts par le CNFPT ;

Qu'une réflexion a été menée sur cette opportunité, tenant compte des besoins exprimés par les collectivités affiliées, en particulier sur des filières et métiers à forte technicité et/ou polyvalence (services finances, services ressources humaines, secrétaires de mairie, conseillers et assistants de prévention ...), emportant de grosses difficultés de recrutement mais aussi de montée en compétences ;

Que l'objectif du CDG74 est ainsi de proposer aux agents publics territoriaux, soit dans le cadre de leur accès à la fonction publique locale, soit au cours de leur carrière à l'occasion d'une mobilité fonctionnelle ou d'un reclassement professionnel, l'accès à des formations non existantes dans les catalogues actuels ou répondant mieux à des besoins spécifiques liés à l'expertise développée par le CDG74 et dispensées de manière à la fois théorique et pratique (exercices, utilisations d'applicatifs métiers...) ;

Qu'il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver cette nouvelle orientation stratégique de l'établissement, importante pour les collectivités, et ce faisant de valider :

- La démarche permettant d'obtenir la qualité d'organisme de formation au bénéfice du CDG74,
- La démarche permettant au CDG74 d'obtenir, corollairement, la certification Qualiopi, sanctionnant la modélisation d'un dispositif de formation répondant aux exigences du référentiel national qualité (RNQ) du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion et de mobiliser postérieurement les fonds publics utiles au financement des coûts de formation,
- Le modèle de règlement intérieur et les conditions générales d'utilisation (CGU) du CDG74 en qualité d'organisme de formation,
- Le modèle de convention relative à la déclinaison de l'offre de formation, ainsi que le modèle de proposition d'intervention et les modalités financières associées (coût journalier ou demi-journalier calculé sur la base des tarifs du service du conseil en organisation, soit 720 € la journée et 450 € la demi-journée, la formation étant portée par le service emploi).

### ***Le Conseil d'Administration,***

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la démarche permettant d'obtenir la qualité d'organisme de formation au bénéfice du CDG74 ;

**APPROUVE** la démarche permettant au CDG74 d'obtenir, corollairement, la certification Qualiopi ;

**APPROUVE** le modèle de règlement intérieur et les conditions générales d'utilisation (CGU) du CDG74 en qualité d'organisme de formation ;

**APPROUVE** le modèle de convention relative à la déclinaison de l'offre de formation, le modèle de proposition d'intervention et les modalités financières associées ;

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de l'ensemble du dispositif susvisé ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

|                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2025-02-12– FINANCES</b> – Indemnisation financière amiable entreprise Halpades |
|------------------------------------------------------------------------------------|

**Vu** le code civil ;

**Vu** la délibération n° 2024-05-47 portant vente des locaux du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> étage du 55 rue du Val Vert en date du 28 novembre 2024 ;

**Considérant** que la panne du système de climatisation de la salle serveur est survenue ultérieurement aux visites et à la délibération ci-dessus, et qu'elle constitue donc un préjudice pour l'acquéreur ;

**Considérant** l'accord amiable survenu entre le CDG74 et l'entreprise Halpades ;

Par la délibération 2024-05-47, le Conseil d'administration du CDG74 a choisi l'entreprise Halpades pour la cession de 2 étages de bureaux et places de stationnement sis au 55 rue du Val vert à Annecy.

Ultérieurement, à l'occasion du déménagement des infrastructures informatiques du CDG dans les nouveaux locaux au Pré Billy, une panne du système de climatisation de la salle serveur, locaux propres au CDG, a été constatée. Après sollicitation d'une entreprise spécialisée, un devis joint au dossier du Conseil a alors été établi pour la somme de 14 155.94 euros TTC. Cette somme correspond au remplacement de la climatisation actuelle installée lors de l'arrivée du CDG dans les locaux il y a 20 ans. Ces frais sont notamment dus aux difficultés d'accès du chantier, en toiture de l'établissement, ainsi qu'aux obligations de dépollution des circuits frigorifiques existants.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, indique aux membres du Conseil d'Administration qu'il a saisi Halpades pour leur proposer qu'ils prennent en charge le suivi du chantier de remplacement, pour des raisons pratiques puisque les services du CDG ne sont plus présents sur place et afin de permettre à Halpades de planifier le chantier mais aussi d'obtenir directement les garanties propres à ce type de matériel.

Le 3 avril 2025, par l'intermédiaire de la société Quadral, qui a réalisé la commercialisation des locaux, Halpades a fait savoir au CDG74 qu'ils acceptaient de coordonner les travaux en direct et sollicitaient dans ce sens une indemnité forfaitaire égale au montant du devis Idex (14 155,94 TTC).

Les conditions financières de la vente ne sont pas remises en cause.

Par accord amiable, il est donc proposé d'attribuer une indemnité de 14 155.94 € au profit d'Halpades en raison de l'imprévisibilité de la panne, afin de permettre le remplacement du système de climatisation de la salle serveur.

***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président d'attribuer à Halpades une indemnisation de 14 155.94 € correspondant aux frais d'enlèvement et de remplacement du système de climatisation de la salle serveur du 55 rue du Val vert,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Points Divers :**

- Présentation des indicateurs d'absentéisme 2024
- Présentations des indicateurs télétravail 2024
- Présentation du règlement de l'IA générative au sein du CDG74
- Inauguration officielle le vendredi 23 mai dès 15h
- Portes ouvertes le vendredi 27 juin 2025 le matin

**DECISIONS ET CONVENTIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration la liste des 43 décisions et conventions signées depuis le 12 février 2025 par délégation du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en prend acte.

Monsieur le Président annonce que la prochaine réunion du Conseil d'administration est prévue le **Mercredi 02 juillet 2025 à Pré-Billy.**

**Liste des 7 délibérations votées à l'unanimité :**

**2025-02-06 - ADMINISTRATION GENERALE** – Présentation du Rapport d'activité 2024

**2025-02-07 – FINANCES** – Approbation du compte financier unique 2024

**2025-02-08 – FINANCES** – Attribution d'une subvention à l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion (ANDCDG)

**2025-02-09 – ADMINISTRATION GENERALE** – Avenant n°2 à la convention 2018-DG-24de coopération avec le CDG01 sur la mission de référent déontologue-laïcité

**2025-02-10 – ADMINISTRATION GENERALE** – Convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale du personnel du CDG74

**2025-02-11 – FINANCES** – Démarche formation et tarification pour intervention dans les collectivités

**2025-02-12– FINANCES** – Indemnisation financière amiable entreprise Halpades

**Fait à ANNECY, le 30 avril 2025**

**Le secrétaire de séance**

**Anne BLANC**

**Le Président du Centre de Gestion de la FPT,**

  
CENTRE  
DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERritoires de  
HAUTE SAVOIE

**Antoine de MENTHON**

## Compte-rendu des décisions prises et des conventions signées par délégation

Monsieur le Président rend compte au Conseil d'Administration des différentes conventions qu'il a signées et décisions prises depuis la réunion du 12 février 2025 (au nombre de 43), dans le cadre des délégations données par ce dernier, conformément aux délibérations du 12 novembre 2020 :

- **2** conventions relatives à des dossiers d'Administration Générale, (DG)
- **2** conventions relative d'aide au retour à l'emploi, (ARE)
- **10** convention relative au service archives, (AR)
- **1** conventions relatives au conseil en organisation, (CAOT)
- **4** conventions relatives au service Mise à disposition (MAD)
- **3** conventions de mise à disposition de Secrétariat de Mairie Itinérant, (SMI)
- **1** conventions d'adhésion au contrat cadre de prestations sociales (titres repas), (TR)
- **5** Conventions relatives au service Paye à façon (PAYE)
- **12** conventions relatives à la Protection sociale (PSC)
- **3** Décisions du Président, (DEC)

| LES CONVENTIONS                            |                                                                 |                                       |                |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|
| N° convention                              | Signataire                                                      | Objet                                 | Date signature |
| <b>ADMINISTRATION GENERALE - DG</b>        |                                                                 |                                       |                |
| 2025-DG-07                                 | CDG74/ et CDG15                                                 | Mission retraite du CDG15 et du CDG74 | 24/02/2025     |
| 2025-DG-08                                 | U-CAN                                                           | Formation IA                          | 01/04/2025     |
| <b>AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI - ARE</b>     |                                                                 |                                       |                |
| 2025-ARE-01                                | CCAS SEYSSSEL-EHPAD LES JARDINS DE L'ILE                        |                                       | 28/10/2024     |
| 2025-ARE-02                                | MAIRIE DES GETS                                                 |                                       | 01/04/2025     |
| <b>ARCHIVES - AR</b>                       |                                                                 |                                       |                |
| 2024-AR-31                                 | MAIRIE DE MESSERY                                               |                                       | 05/12/2024     |
| 2025-AR-01                                 | MAIRIE DE NANGY                                                 |                                       | 04/02/2025     |
| 2025-AR-02                                 | MAIRIE DE VAILLY                                                |                                       | 04/02/2025     |
| 2025-AR-03                                 | MAIRIE D'AMBILLY                                                |                                       | 04/02/2025     |
| 2025-AR-05                                 | MAIRIE DE CRANVES SALES                                         |                                       | 04/02/2025     |
| 2025-AR-06                                 | MAIRIE DE ELOISE                                                |                                       | 25/03/2025     |
| 2025-AR-09                                 | MAIRIE DE MARCELLAZ ALBANAIS                                    |                                       | 06/02/2025     |
| 2025-AR-10                                 | MAIRIE DE BONNE                                                 |                                       | 07/02/2025     |
| 2025-AR-11                                 | MAIRIE D'ETREMBIERES                                            |                                       | 07 02/2025     |
| 2025-AR-12                                 | MAIRIE DE BOUSSY                                                |                                       | 20/01/2025     |
| <b>CONSEIL EN ORGANISATION - CAOT</b>      |                                                                 |                                       |                |
| 2025-CAOT-03                               | MAIRIE D'ALBY SUR CHERAN                                        |                                       | 26/01/2025     |
| <b>MISE A DISPOSITION - MAD</b>            |                                                                 |                                       |                |
| 2025-MAD-01                                | MAIRIE D'ALBY SUR CHERAN                                        |                                       | 20/02/2025     |
| 2025-MAD-02                                | MAIRIE DE CLARAFOND-ARCINE                                      |                                       | 20/02/2025     |
| 2025-MAD-03                                | MAIRIE DE VEYRIER DU LAC                                        |                                       | 06/02/2025     |
| 2025-MAD-05                                | MAIRIE DE CRUSEILLES                                            |                                       | 13/03/2025     |
| <b>SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT- SMI</b> |                                                                 |                                       |                |
| 2025-SMI-16                                | MAIRIE DE SCIENTRIER                                            |                                       | 27/01/2025     |
| 2025-SMI-17                                | MAIRIE DE CLARAFOND-ARCINE                                      |                                       | 18/02/2025     |
| 2025-SMI-18                                | ANNEMASSE AGGLO                                                 |                                       | 18/02/2025     |
| <b>TITRES REPAS - TR</b>                   |                                                                 |                                       |                |
| 2025-TR-01                                 | MAIRIE DE MASSONGY                                              |                                       | 05/02/2025     |
| <b>PAYE A FACON - PAYE</b>                 |                                                                 |                                       |                |
| 2025-PAYE-36                               | SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICES DE SEYSSSEL |                                       | 06/02/2025     |
| 2025-PAYE-37                               | SIGEA - SI DE GESTION DES ETANGS DE L'ALBANAIS                  |                                       | 15/01/2025     |
| 2025-PAYE-38                               | SISAM - SI SCIEZ ANTHY MARGENCEL                                |                                       | 18/02/2025     |

|                                 |                                                 |            |
|---------------------------------|-------------------------------------------------|------------|
| 2025-PAYE-40                    | SIVU DE MONTLOUP                                | 18/12/2024 |
| 2025-PAYE-41                    | SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GENEVOIS - SMAG | 18/12/2024 |
| <b>PROTECTION SOCIALE - PSC</b> |                                                 |            |
| 2025-PSC-001                    | MAIRIE D'ONNION                                 | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-002                    | MAIRIE DE TALLOIRES-MONTMIN                     | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-003                    | MAIRIE DE THOLLON LES MEMISES                   | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-004                    | MAIRIE DE FETERNES                              | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-005                    | CIAS USSES ET RHÔNE - EHPAD VAL DES USSES       | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-006                    | MAIRIE DE BRISON                                | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-007                    | MAIRIE D'ORCIER                                 | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-008                    | MAIRIE DE SERVOZ                                | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-009                    | MAIRIE D'ETERCY                                 | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-010                    | MAIRIE DE CHATILLON SUR CLUSES                  | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-011                    | MAIRIE DE LARRINGES                             | 05/02/2025 |
| 2025-PSC-012                    | CDC DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC         | 05/02/2025 |

| <b>LES DECISIONS</b>     |                               |                       |
|--------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| <b>N° de la décision</b> | <b>Objet</b>                  | <b>Date signature</b> |
| 2025-DEC-01              | Fixation des effectifs du CDG | 14/02/2025            |
| 2025-DEC-02              | Fixation des effectifs du CDG | 21/03/2025            |
| 2025-DEC-03              | Fixation des effectifs du CDG | 01/04/2025            |

# CONSEIL D'ADMINISTRATION du CDG 74

Le Jeudi 17 avril 2025, salle des conseils, CDG74 (74370)

La séance est levée à 12h00

## Signatures :

1/M. Antoine de MENTHON



3/Mme Véronique BOUCLIER



5/M. Didier EVERAERE



7/Mme Claudine FAUDOT



9/M Gérard RENUCCI



2/ Mme Anne BLANC



4/Mme Mireille MARTEL



6/Mme Franca VIVIAND



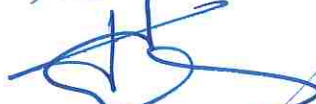
8/M. Gérard FOURNIER-BIDOZ



10/M. Etienne ANDREYS



11/M. Didier THEVENET



## Pouvoirs :

1/ M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG, ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> Anne BLANC.....

2/Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-Adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup>.....  
Mireille MARTEL.....

3/M. Dominique PUTHOD, Conseiller Départemental du canton d'Annecy 2, ayant donné pouvoir M Etienne ANDREYS.....

4/Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donnée pouvoir à M<sup>me</sup> Franca VIVIAND.....

5/M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M Didier EVERAERE.....

6/M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières Val de Borne, ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup>.....  
Véronique BOUCLIER.....

7/M. Jacques GRANDCHAMP, CCPEVA, ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudine FAUDOT.....

8/M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy le Bouveret, ayant donné pouvoir à M Gérard RENUCCI.....

9/M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à M Didier THEVENET.....